

SUR LE SITE ET L'APPLICATION

 **Cap Cotentin** 



Organisez  
vos déplacements

 **en 1 clic** 

**AGENCE  
DE MOBILITÉ**

40 boulevard Schuman  
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 18h  
Le samedi de 9h à 12h15

 **N°Azur 0 806 079 530**  
PRIX D'UN APPEL LOCAL



UN SERVICE  
PROPOSÉ PAR  **leCotentin**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Ne pas jeter sur la voie publique - Mise en page : LeCaux Communication, d'après une création de la Communauté d'agglomération du Cotentin - Impression : HandPrint



LIGNE  
**Cherbourg-  
en-Cotentin**  
**> Portbail-  
sur-Mer**

Portbail-  
sur-Mer

Cherbourg-  
en-Cotentin



Barneville-  
Carteret

Les Pieux



Tous les jours  
de 6h30 à 20h30



Fréquence  
toutes les 3h



Horaires valables  
du **30 août 2021**  
au **26 juin 2022**



**F**

&gt; PLAN DÉTAILLÉ



## VOYAGER SUR LE RÉSEAU CAP COTENTIN

Pour voyager sur le réseau de transport Cap Cotentin, vous devez être muni d'un titre de transport valide. Deux types de supports sont proposés :

- > **Le ticket rechargeable, idéal pour voyager occasionnellement** : vous pourrez charger des tickets 1 voyage ou des tickets 24h.
- > **Le Pass Mobilités, plus adapté pour voyager régulièrement** (Pass nominatif et gratuit) : vous pourrez y charger l'ensemble des titres de transport disponibles sur le réseau Cap Cotentin.



Quel que soit le support ou le titre de transport, la validation est obligatoire à chaque montée dans un véhicule du réseau Cap Cotentin, y compris en correspondance.

Les titres de transport donnent accès à tous les services du réseau : bus, cars, transport à la demande.



# OBTENIR UN PASS MOBILITÉS

Compléter le formulaire de demande d'abonnement disponible à l'Agence de Mobilité ou sur le site internet [capcotentin.fr](http://capcotentin.fr) (rubrique titres et tarifs).

## Joindre impérativement les justificatifs suivants :

- Une pièce d'identité ou le livret de famille (copie si envoi postal)
- Une photo d'identité récente (prise de photo possible à l'agence)
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois (copie si envoi par courrier)



### Pour le chargement de votre titre

En fonction de votre quotient familial CAF, vous pouvez bénéficier de réductions sur les abonnements. Vous devez alors présenter (ou copie si envoi postal) une attestation de paiement CAF de moins de 3 mois, éditée par la CAF (disponible sur leur site [caf.fr](http://caf.fr)).

Suivant le mode de règlement de votre abonnement, vous devez joindre :

- Pour un paiement comptant : le montant total de l'abonnement (par chèque à l'ordre de Transdev Cotentin si envoi postal)
- Pour un prélèvement automatique :
  - Le formulaire de demande de prélèvement automatique dûment complété et signé (disponible à l'Agence de Mobilité ou sur le site [capcotentin.fr](http://capcotentin.fr))
  - Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
  - Le règlement du 1<sup>er</sup> mois (par chèque à l'ordre de Transdev Cotentin si envoi postal). Pour les abonnements annuels, il s'agit du tarif de l'abonnement mensuel de la même catégorie. Exemple : si vous choisissez l'abonnement annuel -26 ans avec réduction de 66 %, le règlement du 1<sup>er</sup> mois s'élève à 5 €.



### Dossier à déposer à l'Agence de Mobilité :

40 Boulevard Schuman  
50100 CHERBOURG-  
EN-COTENTIN

*(remise de la carte  
immédiatement)*



### ou à envoyer par courrier à Transdev Cotentin :

491 rue de  
la Chasse aux Loups  
50110 CHERBOURG-  
EN-COTENTIN

*(prévoir un délai maximal  
d'une semaine, sous réserve  
que le dossier soit complet).*

# TITRES ET TARIFS

La gamme tarifaire du réseau Cap Cotentin repose sur le principe de la dégressivité tarifaire en fonction du critère âge (+ ou - de 26 ans) et du quotient familial.

Votre quotient familial figure sur les attestations de paiement éditées par votre CAF.

> Rendez-vous sur le site [caff.fr](http://caff.fr), rubrique « Mon Compte », ou sur les bornes en libre-service dans les accueils de votre CAF.

SEUIL QF	TARIF APPLICABLE
QF > 650 €	Plein tarif
650 € > QF > 550 €	- 33 %
550 € > QF > 450 €	- 66 %
QF < 450 €	Gratuité

	TARIFS AU 30/08/2021	POINTS DE VENTE
<b>TICKETS</b>		
<b>TICKET 1 VOYAGE</b>	1 €	
	1,30 € à bord des véhicules (1,50€ dès janvier 2022)	
<b>TICKET 24H</b>	4 €	
<b>TICKET 1 VOYAGE X10</b>	10 €	

TARIFS  
AU 30/08/2021

POINTS  
DE VENTE

## ABONNEMENTS COMMERCIAUX

<b>- DE 26 ANS</b>	<b>Mensuels</b>	Plein tarif	15 €	
		- 33 %	10 €	
		- 66 %	5 €	
		Gratuit	0 €	
	<b>Annuels</b>	Plein tarif	165 €	
		- 33 %	110 €	
		- 66 %	55 €	
		Gratuit	0 €	
<b>26 ANS ET +</b>	<b>Mensuels</b>	Plein tarif	30 €	
		- 33 %	20 €	
		- 66 %	10 €	
		Gratuit	0 €	
	<b>Annuels</b>	Plein tarif	330 €	
		- 33 %	220 €	
		- 66 %	110 €	
		Gratuit	0 €	

À bord des véhicules

Agence de Mobilité

Distributeur automatique de titres  
Retrouvez les informations sur [capcotentin.fr](http://capcotentin.fr)

E-boutique du site [capcotentin.fr](http://capcotentin.fr)

Application TixiPass

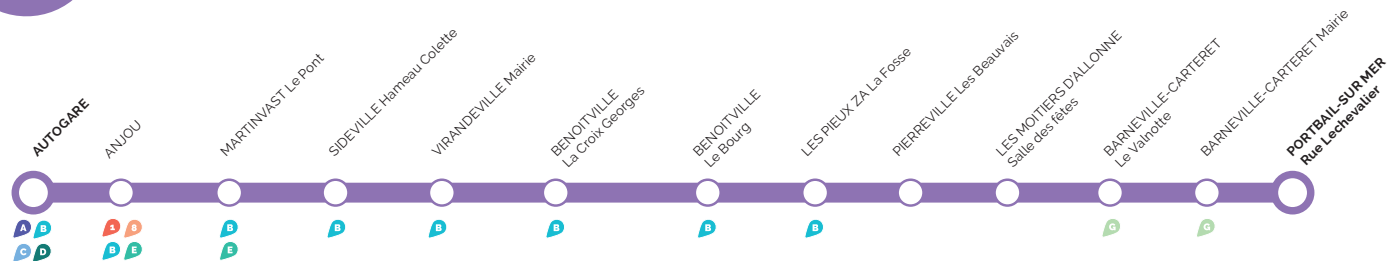
Dépositaire  
Retrouvez la liste complète de nos partenaires sur [capcotentin.fr](http://capcotentin.fr)



# F

DIRECTION > PORTBAIL-SUR-MER

PÉRIODE | **TOUTE L'ANNÉE**



	Du lundi au samedi				Dimanche et jours fériés (sauf 1 <sup>er</sup> mai)			
<b>CHERBOURG-EN-COTENTIN Autogare</b>	<b>08:05</b>	<b>13:05</b>	<b>16:05</b>	<b>19:05</b>	<b>10:05</b>	<b>13:05</b>	<b>16:05</b>	<b>19:05</b>
CHERBOURG-EN-COTENTIN Anjou	08:15	13:15	16:15	19:15	10:15	13:15	16:15	19:15
MARTINAVST Le Pont	08:21	13:21	16:21	19:21	10:21	13:21	16:21	19:21
SIDEVILLE Hameau Colette	08:25	13:25	16:25	19:25	10:25	13:25	16:25	19:25
VIRANDEVILLE Mairie	08:29	13:29	16:29	19:29	10:29	13:29	16:29	19:29
BENOITVILLE La Croix Georges	08:34	13:34	16:34	19:34	10:34	13:34	16:34	19:34
BENOITVILLE Le Bourg	08:36	13:36	16:36	19:36	10:36	13:36	16:36	19:36
LES PIEUX ZA La Fosse	08:43	13:43	16:43	19:43	10:43	13:43	16:43	19:43
PIERREVILLE Les Beauvais	08:48	13:48	16:48	19:48	10:48	13:48	16:48	19:48
LES MOITIERS D'ALLONNE Salle des Fêtes	08:56	13:56	16:56	19:56	10:56	13:56	16:56	19:56
BARNEVILLE-CARTERET Le Valnotte <sup>2</sup>	09:04	14:04	17:04	20:04	11:04	14:04	17:04	20:04
BARNEVILLE-CARTERET Mairie <sup>1</sup>	09:09	14:09	17:09	20:09	11:09	14:09	17:09	20:09
<b>PORTBAIL-SUR-MER Rue Lechevalier</b>	<b>09:21</b>	<b>14:21</b>	<b>17:21</b>	<b>20:21</b>	<b>11:21</b>	<b>14:21</b>	<b>17:21</b>	<b>20:21</b>

<sup>1</sup> Le samedi matin (jusqu'à 15h) jour de marché arrêt reporté Place Dr. Avret

<sup>2</sup> Le jeudi matin (jusqu'à 15h) jour de marché arrêt reporté au rond point de la Capitainerie

# POUR BIEN VOYAGER ENSEMBLE



Respecter **les règles sanitaires** en vigueur.



Se présenter à l'arrêt **au moins 5 minutes avant** le passage du véhicule et **faire un signe de la main** au conducteur afin qu'il s'arrête.



Afin de faciliter l'accès aux véhicules et la circulation à bord, **la montée se fait par les portes avant et la descente par les portes arrière.**



Pour voyager en règle, vous devez être muni d'un **titre de transport valide et validé** (voir encart ci-contre).



Pour la sécurité de tous, **se tenir aux barres dès la montée à bord**, et ce durant tout votre trajet.



Il est strictement **interdit de fumer et de vapoter** à bord des véhicules.



Pour le confort de tous, la musique s'écoute **avec un casque ou des écouteurs** dont le volume ne doit pas incommoder les autres voyageurs.



En cas de forte affluence, merci de **plier votre poussette.**



Par **courtoisie**, veuillez laisser la place aux personnes à mobilité réduite ou non-voyantes, aux personnes âgées, aux invalides de guerre et aux femmes enceintes ou aux personnes accompagnées d'enfants de moins de 4 ans.



Il est **interdit de parler au conducteur** lorsque le bus est en marche, sauf en cas d'urgence.



**Les trottinettes, skates ou patins à roulettes doivent être maintenus bloqués ou à la main**: ils ne doivent pas être utilisés dans les véhicules.



Pour le **confort de tous**, il est interdit de souiller, laisser des détritues et de nuire à la propreté des véhicules.



Tout objet dangereux, encombrant (colis, objets excédant 1 mètre) ou inconfortant est **strictement interdit** à bord des véhicules.



**Les animaux sont interdits** à bord des véhicules, à l'exception des chiens d'aveugles et d'assistance aux personnes handicapées.



Si vous n'êtes pas en mesure de présenter votre titre valide et validé au vérificateur, vous êtes en infraction.

## Montant des procès-verbaux\*

- **Contraventions de 3<sup>ème</sup> classe** (défaut de titre ou de validation): 60 € si règlement dans les 8 jours (80 € si vous réglez entre 8 et 30 jours, puis 110 € entre 31 et 60 jours). Au-delà de 2 mois, le recouvrement est effectué par le Trésor Public: le procès-verbal passe à 180 €.
- **Contraventions de 4<sup>ème</sup> classe** (comportement incorrect): 150 €
- **Indulgence abonnement sur présentation du titre sous 8 jours** (2 fois/an max): 5 €, sous réserve que l'abonnement ait été acheté avant la verbalisation.

## Comment régler votre procès-verbal?

- **À l'agence de Mobilité Cap Cotentin**
- **Par courrier**: Transdev Cotentin 491 rue de la Chasse aux Loups 50 110 Cherbourg-en-Cotentin. En cas de règlement par chèque, merci de le libeller à l'ordre de Transdev Cotentin.

*\*Le détail des infractions et des montants des procès-verbaux est affiché dans les véhicules Cap Cotentin.*

UN RÉSEAU UNIQUE | DES MOBILITÉS MULTIPLES



**FAIRE  
TRAVAILLER  
SON RÉSEAU**



Photo © Aymeric Picot



**Covoiturage entre  
collègues, le partage  
économique et écologique**

UN RÉSEAU UNIQUE | DES MOBILITÉS MULTIPLES



**FAIRE  
TRAVAILLER  
SES MOLLETS**



Photo © Aymeric Picot



**De la voiture au vélo,  
il n'y a qu'un coup  
de pédale !**